

LE PRINTEMPS DES LIBERTÉS

rassemblement samedi 5 juin à 15h00
place du Palais de Justice, à Aix-en-Provence

NOS LIBERTÉS EN DANGER !

2 lois, 3 décrets :

Le gouvernement profite de "l'État d'urgence" (régime d'exception qui accroît ses pouvoirs) et des préoccupations des citoyens centrées sur la pandémie pour faire voter - en procédure accélérée - un ensemble de mesures qui portent très gravement atteinte à NOS LIBERTÉS FONDAMENTALES : droit à l'information, droit de manifester, droit au respect de la vie privée, liberté d'opinion ... Il met en place des mesures redoutables de SURVEILLANCE GENERALISÉE de l'ensemble des citoyens. Enfin, sous prétexte de combattre le "séparatisme" et la propagande islamiste, il met en péril la LIBERTÉ DE TOUTES LES ASSOCIATIONS.

Tous les organismes français et internationaux ⁽¹⁾ chargés de veiller au respect des droits fondamentaux s'inquiètent de ces menaces sur les libertés en France.

LA LOI SUR LA SECURITÉ GLOBALE

adoptée le 15 avril dernier par l'Assemblée nationale, élargit le pouvoir des polices municipales (sous la seule autorité du maire) mais aussi des **agents de sécurité privée** (qui auront par exemple le droit de fouiller et de palper les individus).

Violences policières : l'impunité.

Face au tollé qu'avait provoqué l'interdiction de diffuser les images de violences policières, l'article 24 de la loi a changé : elle punit désormais la "**provocation**, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, à l'**identification**" d'un agent de police nationale ou municipale ou d'un gendarme en opération.

Cette "provocation" sera estimée sur le terrain par les forces de l'ordre, à la fois juges et parties. Cela signifie-t-il que les auteurs de violences policières ne pourront plus être identifiés et resteront donc impunis ? L'assassin de George Floyd aurait-il pu être jugé et condamné si cet article de loi existait aux USA ?

Droit de manifester ?

La loi autorise en revanche le **filmage par drones de manifestants** et l'utilisation par la police de ces images et de celles de « caméras-piétons ».



(1) Défenseure des droits, CNIL, CNCDDH, Conseil de l'Europe, rapporteurs de l'ONU, ...

À quand l'utilisation des techniques de reconnaissance faciale (déjà réclamée par certains) qui permettra une surveillance encore plus étroite de chacun d'entre nous ?

LES DÉCRETS DE « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Droit au respect de la vie privée ? Liberté d'opinion ?



Dans le même temps, et toujours sous prétexte d'assurer la "sécurité", le gouvernement fait paraître en catimini **3 décrets** permettant à la police de **collecter dans ses fichiers des données personnelles** concernant "les **comportements et habitudes de vie**" des citoyens, leurs **opinions politiques, philosophiques et religieuses**, leur **appartenance syndicale** ainsi que des données de santé relatives aux troubles psychologiques et psychiatriques.

LA LOI dite « SÉPARATISME »

officiellement dénommée "*loi confortant le respect des principes de la République*", loin de rassembler les citoyens autour des valeurs républicaines, laisse planer la méfiance sur une partie d'entre eux, et **stigmatise les personnes de confession musulmane**.

Libertés associatives ? Cette loi ne se contente pas de contrôler le culte musulman soupçonné de favoriser la propagande islamiste : **elle menace les libertés de toutes les associations**. Celles-ci ne pourront être subventionnées ou agréées pour mener des actions en justice que si elles souscrivent à un « *contrat d'engagement républicain* » et s'engagent à ne pas causer de "trouble à l'ordre public". Cette notion extrêmement vague peut être utilisée contre toutes les associations appelant à des manifestations ou à des actes de désobéissance civile même pacifiques (par exemple pour réclamer des mesures de défense de l'environnement, l'aide aux migrants etc.) Cette mesure traduit la volonté du pouvoir de **faire obstacle aux contestations sociales et environnementales**, d'intimider leurs militants et d'exercer un **pouvoir de police morale**.



Le 5 juin à Aix

Des témoignages d'associations, de syndicalistes, d'étudiants, de citoyen·n-es « ordinaires », d'hommes et de femmes qui vivent ces réalités au quotidien

et aussi

grande expo (dessins, photos, textes), danse, fanfare, batucada, cirque...

Le 5 juin, c'est le Printemps des Libertés !

Aix Solidarité • Attac Pays d'Aix • COLL·E·C Pays d'Aix • Collectif Climat Pays d'Aix • Comité de Lutte-Étudiant défends tes droits! • FSU Aix • Gauche Républicaine et Socialiste • Génération.S • Gilets Jaunes du Pays d'Aix • LDH Pays d'Aix • Jeunes Communistes-Aix • Les Déconnomistes • Les lieux culturels occupés de Marseille • La France Insoumise • Parti Communiste Français • Parti Socialiste • Partit Occitan • SUD-Solidaires 13 • Syndicat de la Magistrature • Syndicat des Avocats de France • UCL • UL-CGT Aix • UL-CNT13 • Union Nationale Lycéenne-Aix • XR-Extinction-Rébellion Pays d'Aix •